

HALTE À L'EMPOISONNEMENT DE NOS POPULATIONS

Twòp sé twòp

TOUS DANS LA RUE LE 1^{er} JUIN !

L'épandage aérien est interdit sur le territoire français par une directive européenne de 2009, dont les modalités d'application sont précisées par la Loi Grenelle 2 de 2010. Après 30 ans de chlordécone, l'enchaînement scandaleux des dérogations accordées par les préfets successifs en Guadeloupe, comme en Martinique, au nom de l'État, rend cette mesure illimitée et ne révèle aucune volonté d'aboutir dans l'immédiat à des solutions plus adaptées au respect de l'Environnement.

C'est donc un crime qui se perpétue !

Les engins des groupements bananiers déversent sur nos têtes des tonnes et des tonnes de produits toxiques tandis que les Antilles consomment, par unité de surface, trois fois plus de pesticides qu'en France. **Une pollution de plus toujours au service des mêmes !** Les responsables gouvernementaux se rendent complices de ceux qui, pour le seul profit, continuent de mettre en danger la santé de nos populations en particulier celle de nos enfants

C'est donc une attitude scélérate !

Nous ne pouvons plus longtemps tolérer que ces pratiques servant les intérêts d'une minorité, fassent peser des menaces supplémentaires sur la qualité de nos sols, de la flore et de la faune, de nos cours d'eau et de nos eaux de mer déjà sérieusement pollués, sur l'avenir du tourisme dans nos îles.

Ils disent vouloir sauvegarder des emplois. **Manti a mantè !** Des milliers de travailleurs ont été déjà été licenciés dans le secteur de la banane et demain, quand ça les arrangera, les planteurs n'auront aucun scrupule à poursuivre ce sale boulot. À l'heure actuelle, à cause des zones de pêche interdites, le chômage plonge dans la détresse un grand nombre de marins pêcheurs et jusqu'ici, l'État ne leur propose rien de concret pour les aider à se restructurer.

En Guadeloupe, quatre associations, regroupées au sein du Collectif, sont allées en référé et ont obtenu l'annulation de la deuxième dérogation par le Tribunal administratif. Mais le Ministre de l'Agriculture a fait appel de cette décision, prouvant d'une part, son soutien indéfectible au lobby bananier, et d'autre part son entière indifférence envers une opinion populaire largement opposée à la reprise de l'épandage aérien (87% selon le sondage du France Antilles du 14/10/12).

C'est donc une position injustifiable !

Nous appelons au sursaut citoyen de tous les hommes, de toutes les femmes et surtout de tous les jeunes. Ensemble, mobilisons-nous pour :

- le respect de nos droits ;
- la sauvegarde de notre environnement ;
- la préservation de notre santé et surtout de celle de la jeune génération ;
- l'ouverture du procès du chlordécone !

Ensemble, luttons pour qu'un arrêt immédiat et définitif soit mis à l'épandage aérien de pesticides !

Jenn kon matrité doubout ! Konba dèyè pòkò mannyé !

Soyons tous responsables et mobilisons-nous le 1^{er} Juin.

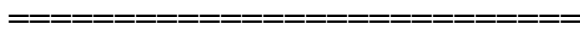
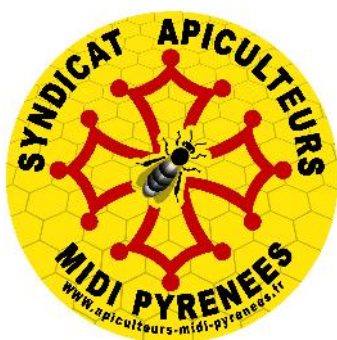
Rendez-vous : Place de la Victoire de Pointe-à-Pitre à 9h00.

Le Collectif Vigilance Citoyenne contre l'épandage aérien

Les organisations signataires : -ASFA - IRETRA- ASSE- ONG COEDADE- Envie Santé - SOS Basse-Terre Environnement- Guadeloupe Nature Environnement- 11 Secondes pour l'Environnement- SNES FSU- CTU- CIPPA- Combat Ouvrier- Parti de Gauche- PCG- Institut Rémy Nainsouta- Comité Abou Jamal- La Tyrolienne

Ce qui précède se fait en liaison avec les organisations qui mènent, en Martinique, dans le Collectif Contre l'Épandage Aérien et L'Empoisonnement des Martiniquais, le même combat que nous
et avec de nombreux soutiens extérieurs à nos deux îles.

Parmi les organisations qui nous soutiennent à l'extérieur,



contact@collectifvigilancecitoyenne.org